

Transport du grain de l'Ouest—Loi

Ce projet de loi va diminuer les pouvoirs de la Commission. La résolution se poursuit ainsi:

Le projet de loi fixe également au 30 avril la date limite pour l'établissement des tarifs-marchandises mixtes en fonction du montant prévu de céréales à acheminer au cours de la campagne agricole suivante.

Voici ce qu'on peut lire dans ce document au sujet du comité consultatif de la Commission du blé:

Le comité estime que la Commission canadienne du blé sera dans une situation très délicate si elle est tenue de faire des prévisions quant à l'acheminement des céréales, à une époque où la nouvelle récolte n'a même pas encore été enssemencée. Cette mesure risque également d'avoir des répercussions négatives du point de vue de la stratégie de vente.

Toujours au sujet du comité consultatif de la Commission du blé, qui est élu par les céréaliculteurs de l'Ouest, voici ce que stipule cette résolution:

En outre, le comité estime que la mise en vigueur d'un nouveau tarif de transport des céréales va nuire sérieusement au revenu des céréaliculteurs canadiens. Chacun sait que ces derniers n'ont pratiquement aucune protection de revenu par rapport à leurs principaux concurrents des États-Unis et du Marché commun.

Voilà une déclaration émanant d'un comité consultatif élu par 150,000 détenteurs de quotas, les producteurs de céréales de l'ouest du Canada. Voilà ce qu'ils pensent du projet de loi.

La Commission du blé a contrôlé l'offre de céréales grâce au système de quotas. La plupart d'entre nous qui sommes agriculteurs trouvons à redire parfois à ce système. Nous savons tous qu'il existe et qu'il n'avantage personne. Cependant, le nouveau projet de loi va changer tout cela en mettant un terme à la justice du système et en ôtant du même coup tout pouvoir à la Commission du blé.

La Commission du blé est un organisme qui joue un rôle fondamental dans le domaine de la culture céréalière au Canada. Elle a réussi à contrôler l'acheminement de céréales jusqu'aux éleveurs terminaux, parce qu'elle peut imposer des quotas sur une catégorie donnée de grain à un moment donné.

Jusqu'à il y a environ une demi-heure, j'avais prévu de proposer un amendement. Si je ne m'abuse, il ne sera pas accepté. Est-ce que je me trompe?

Le président suppléant (M. Blaker): Le député de Prince-Albert a tout à fait raison. La Chambre est saisie d'une motion portant sur la question préalable. Par conséquent, il n'est pas possible de proposer d'autres amendements.

M. Hovdebo: Par conséquent, le projet de loi menace tous les systèmes établis et bien planifiés, ceux qui ont été mis en place au cours des ans et, en même temps, il ôte tout pouvoir à la Commission canadienne du blé, autrement dit au Canada. En effet, il remet en cause les 6 milliards de dollars que rapporte la vente du blé canadien.

Voici la motion que je voulais proposer, et je tiens tout de même à la faire consigner au compte rendu; «Que le projet de loi C-155, tendant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain de l'Ouest et à modifier certaines lois en conséquence, ne soit pas lu maintenant pour la 2^e fois, mais que la motion de 2^e lecture soit annulée, le projet de loi retiré, et son objet renvoyé au comité permanent de l'agriculture».

Cette motion nous permettra de discuter de ce projet de façon approfondie et en détail, comme l'exige ce débat, avant d'être renvoyé au comité, afin que tous les Canadiens puissent examiner tous les problèmes soulevés par cette mesure. Nous n'en avons pas la possibilité parce que le débat a été limité. C'est pourquoi il est extrêmement important que les Canadiens, surtout les céréaliculteurs, se rendent compte que non seulement le projet de loi modifie le tarif du Nid-de-Corbeau,

mais qu'il amorce également le processus de suppression de l'organisme le plus solide et le mieux organisé que nous n'ayons jamais connu, surtout les céréaliculteurs de l'Ouest, à savoir la Commission canadienne du blé. Cette raison est suffisante en soi pour interrompre immédiatement les délibérations sur cette mesure.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur le Président, il est très regrettable que le ministre des Transports (M. Pepin) ne soit pas à la Chambre cet après-midi pour la suite du débat sur le projet de loi C-155, tendant à modifier le tarif du Nid-de-Corbeau, aux dépens de l'Ouest encore une fois. Il n'aura donc pas entendu les interventions des députés de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) et de Capilano (M. Huntington), qui en savent plus long sur cette question à eux seuls que tout le caucus du Québec pris ensemble. Je n'arrive pas à comprendre que le ministre des Transports suive les conseils du caucus libéral du Québec relativement aux modifications au tarif du Nid-de-Corbeau. C'est inquiétant. Et pendant la majeure partie de l'après-midi, les députés libéraux de l'arrière-ban n'ont trouvé qu'à ricaner et à rire. Voilà à quel point le projet de loi les préoccupe.

De toutes parts, dans l'ouest du Canada, on m'a présenté des instances à propos des modifications au tarif du Nid-de-Corbeau. Le gouvernement de l'Alberta a fait des observations particulièrement intéressantes à cet égard. L'Alberta a une industrie puissante et qui peut devenir encore plus forte. Toutefois, ces modifications n'atténueront en rien les distorsions économiques qui empêchent la croissance dans les secteurs de l'élevage et de la transformation dans l'Ouest du Canada et, selon toute vraisemblance, les accentueront. Deuxièmement, les agriculteurs ne seront pas en mesure de prendre de l'expansion ou de tirer directement profit de l'efficacité du réseau qu'entraînerait l'application commerciale d'un tarif compensatoire. De même, les possibilités d'innovation, comme les trains unitaires et les tarifs pour wagons multiples, seront repoussées et réduites considérablement. Troisièmement, les expéditeurs ne pourront pas, par l'exercice de leur libre choix agir sur le développement du système de manutention des céréales. Le marché ne pourra plus assurer l'efficacité maximum du réseau. Quatrièmement, les agriculteurs et les sociétés céréalières seront aux prises avec un fardeau bureaucratique et réglementaire de plus en plus lourd. C'est bien la dernière chose dont nous ayons besoin dans ce pays. Ce sont les situation de crise, non le marché, qui continueront à régir le volume et la répartition des investissements privés ainsi que l'exploitation des systèmes. Cinquièmement, les agriculteurs ne pourront profiter de la diversification des cultures, pour ce qui est de l'orge fourragère et du colza par exemple, des possibilités de production et des débouchés.

● (1740)

Le *Star Phoenix* de Saskatoon, dans un éditorial du 25 mai dernier, faisait remarquer:

Un parti au pouvoir aussi impopulaire que le régime libéral actuel peut très bien ne pas craindre que se multiplient les preuves supplémentaires qu'il s'enfoncé toujours plus dans les sables mouvants de la politique. Mais il y a plus grave—l'effort de réforme du tarif du Nid-de-Corbeau entraîne trop de divisions entre les régions et à l'intérieur même des régions pour qu'on puisse le poursuivre en toute sécurité. On doit recommencer au début, trouver une nouvelle approche. Plus important encore, il faut faire intervenir de nouveaux joueurs. La réalité que le gouvernement doit admettre, c'est que le mur de résistance à l'initiative